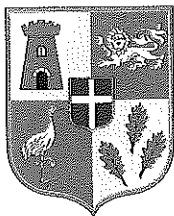


DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE DE BARBERAZ



**ARRETE MUNICIPAL
REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
PARKING DU STADE A BARBERAZ
AM n° 20090716**

Le Maire de Barberaz,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212.1 à L 2213.6,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu la Loi n°826213 du 02/03/1967, relative a la signalisation des routes et autoroutes modifiées et complétée,
Considérant la création d'un Parking Avenue du Stade, afin de permettre la dépose et l'accompagnement des élèves du Groupe Scolaire Albanne à Barberaz,
Considérant que le stationnement des véhicules sur la voie publique peut compromettre la sécurité, et qu'il y a lieu de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite,
Considérant la nécessité de régler le stationnement sur le Parking situé Avenue du Stade à Barberaz

ARRETE

Article 1 :

Le Parking du Stade est définie « Zone de stationnement Réglementée ».

Article 2 :

En période scolaire uniquement, le stationnement est limité à trente minutes (30), sur les tranches horaires suivantes : De 08h00 A 09h00 et de 16h00 à 17h00.

Article 3 :

La circulation des véhicules se fait uniquement dans le sens Chemin des Prés ⇨ Avenue du Stade.

Article 4 :

L'entrée du Parking se fait uniquement par l'entrée prévue à cet effet sur la droite, face à la zone de loisirs. Un panneau SENS INTERDIT est mis en place du coté sortant, à gauche, face à la zone de loisirs.

Article 5 :

Les véhicules sortants doivent marquer l'arrêt imposé par le panneau STOP.

Article 6 :

Les véhicules doivent se garer en épis, sur les emplacements prévus à cet effet.

Article 7 :

Un emplacement de parking réservé aux personnes handicapées est mis en place à l'entrée du Parking.

Article 8 :

Les contrevenants au présent Arrêté seront sanctionnés selon les Lois et Réglementations en vigueur.

Article 9 :

Monsieur le Maire de Barberaz, Madame la Directrice Générales des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, la Police Municipale de Barberaz, sont chargés de l'exécution du Présent Arrêté dont ampliation serra adressé à Monsieur le D.D.S.P de la Savoie.



Le Maire,

David DUBONNET

Tél. : 04 79 33 39 37

Fax : 04 79 85 65 85

E-mail : mairie@barberaz.fr

23, Route d'Apremont - 73000 BARBERAZ